

**La CFDT signe
avec des réserves**

Accords salariaux 2011

S'ENGAGER

DANS L'AMELIORATION DU POUVOIR D'ACHAT



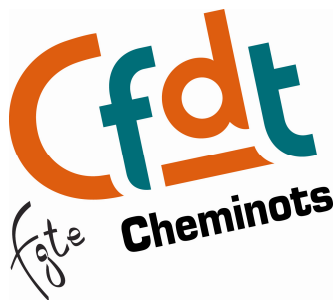
Pour autant, la CFDT ne considère pas ces propositions comme un solde de tout compte et entend bien peser pour obtenir de nouvelles avancées salariales au cours de l'année et à fortiori lors de la clause de revoyure de fin d'année réservée aux seuls signataires.

La signature de la CFDT permet donc d'obtenir pour les cheminots :

Accord salarial, la CFDT signe avec des réserves !!

Au titre de l'accord sur la rémunération :

- + 0,4% au 1^{er} octobre soit + 0,9% pour l'année 2011, tenant compte des + 0,5% au 01^{er} avril ;
- Majoration de la gratification de vacances (+ 20€) ;
- Elargissement du nombre des bénéficiaires de l'Indemnité de Résidence des niveaux 1 et 2 (26500 cheminots impactés) ;
- Attribution d'un complément de rémunération temporaire et dégressif pour les nouveaux embauchés en IDF (Collèges Exécution et Maîtrise) justifiant d'au moins 2 années d'expérience professionnelle et recrutés en IDF en 2011 ;
- Reconduction du dispositif GI-PAC (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) ;
- Passage d'un régime de paiement des primes de travail de M+2 à M+1 pour les agents sédentaires (+ de 33000 cheminots impactés).



LA CFDT en apposant sa signature au bas des 2 accords salariaux, garantie la nécessaire représentativité de 30% indispensable à la validation de tout accord d'entreprise.

Elle évite, ainsi, aux cheminots à statut et contractuels une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat.

Pour rappel, en refusant les augmentations salariales proposées par l'entreprise l'an passé, les organisations syndicales non signataires ont fait perdre 90€ en 2010 et 130 € en 2011 à l'ensemble des cheminots.

En cas de non signature ou de dénonciation par une ou plusieurs OS ayant recueilli seule ou ensemble au moins 50% des suffrages valablement exprimés, la direction ne s'engagerait que sur la mesure d'augmentation générale des salaires de 0,5% au 1^{er} avril 2011.

Toutes les autres propositions ne s'appliqueraient donc pas !!

**Négociation
Salariale**



La CFDT signe avec des réserves

Accord sur les primes de travail Et le 13^{ème} mois

La signature de la CFDT permet également d'obtenir pour les cheminots, au titre de l'accord sur la convergence des primes de travail des agents sédentaires :

- L'Alignement progressif des codes primes de **tous les agents sédentaires sur le code prime 33** (Entre juillet 2011 et janvier 2015) ;
- L'Augmentation de la PFA selon le même calendrier.



La CFDT déplore la précipitation de la 2^{ème} OS à rompre l'unité syndicale et à annoncer sa volonté de signer les 2 accords salariaux avortant ainsi toute possibilité d'obtenir de nouvelles avancées dans le cadre de la négociation salariale.

La CFDT signe, mais avec des réserves :

La **première** concerne l'accord sur la rémunération et rappelle l'insuffisance de l'augmentation générale des salaires ainsi que l'absence de prise en compte des revendications CFDT :

- Uniformisation vers le haut des Allocations familiales Supplémentaires ;
- Amélioration des mesures bas salaires ;
- Réduction à 2 groupes des allocations de déplacement ;
- Revalorisation des allocations et indemnités.

La **seconde** concerne l'accord sur la convergence des primes de travail des agents sédentaires avec un calendrier de mise en place beaucoup trop long et l'exclusion de certaines catégories de cheminots de la mesure de revalorisation de la prime de travail.

Après avoir consulté ses adhérents, la CFDT a démocratiquement décidé d'apporter sa signature, afin que les cheminots ne soient pas pénalisés deux années de suite.

Pour la CFDT les mesures proposées par l'entreprise restent insuffisantes !

La signature de l'accord salarial 2011 n'efface pas notre désaccord profond sur la politique salariale conduite, et notre insatisfaction quant à l'augmentation générale accordée.



Négociation Salariale

